

SÉANCE SPÉCIALE DU 28 JUILLET 2016

Présences :

Monsieur	Réjean Guin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Gilles Boisvert	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Madame	Guylaine Gagné	Poste #6
Madame	Catherine Haulard	Directrice générale

Absences :

1. Ouverture et constat du quorum

M. Réjean Guin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

525-2016

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Pierre Tardif

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Dossier Jean-Charles Loyer

526-2016

CONSIDÉRANT QUE Jean-Charles Loyer a poursuivi la Municipalité devant la Commission des relations du travail (CRT) pour une somme de 75,000\$ et en plus, demandait sa pleine réintégration;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des relations du travail (CRT) a rendue une décision favorable à Jean-Charles Loyer en juin 2015.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité en est venue à une entente le 13 juillet 2016 à la Commission des relations du travail (CRT).

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- D'accepter le versement les sommes suivantes :
 - 2,000\$ à titre de frais de recherche d'emploi (non-imposable)
 - 10,000\$ à titre de dommages (non-imposable)
 - 23,000\$ en raison de la renonciation à son droit de réintégration (imposable comme allocation de retraite 15% fédéral et 205 provincial)
- De mandater M. Réjean Gouin, Maire et Mme Catherine Haulard, Directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité, la demande d'aide financière et tout autre document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

4. Ruralité – Accueil Lac Taureau

527-2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut agir pour l'emploi et la qualité de vie.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tient à valoriser son milieu physique et l'environnement de certains secteurs urbanisés afin de favoriser la revitalisation socio-économique de ces secteurs.

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'intervention des infrastructures d'aqueduc, d'égouts et de voirie identifie la section de la Rue Brassard (entre la rue Longpré et le pont) comme étant prioritaire (classée D) pour le réseau d'aqueduc et de voirie.

CONSIDÉRANT QUE selon le Plan d'intervention le réseau d'aqueduc dans cette section de la rue Brassard se trouve sur un massif rocheux et de ce fait est exposé aux intempéries ce qui le rend non-conforme.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit déplacer l'infrastructure d'aqueduc du côté opposé de la rue Brassard dans la section prioritaire et que pour ce faire doit procéder à l'expropriation d'une partie des propriétés portant les numéros de matricules 7371-05-3939 et 7371-06-6837 (en façade sur une largeur de 3 mètres).

CONSIDÉRANT QUE les terrains des propriétés portant les numéros de matricules 7371-05-3939 et 7371-06-6837 ont un potentiel récréotouristique et qu'une entente de principe est intervenue entre la Municipalité et les propriétaires pour l'acquisition de ses deux propriétés.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, pour se prévaloir de la subvention de la Taxe d'accise doit, par ordre de priorité, effectuer les travaux identifiés comme prioritaires (classés D) au Plan d'Intervention.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à prévue une dépense de 55,000\$ pour la Phase I du projet de revitalisation du Noyau villageois à son budget 2016 et la Municipalité dispose d'un montant approximatif de 38,000\$ disponible dans l'enveloppe de subvention du Pacte rural pour l'année 2016.

Proposé par : Gilles Boisvert

Appuyé par : Gilles Sénécal

Il est résolu :

- De confirmer que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints réserve la subvention du Pacte Rural 2016 et 2017 pour l'acquisition des propriétés portant les numéros de matricules 7371-05-3939 et 7371-06-6837 pour le projet récréotouristique de la rivière Matawin ;
- La Municipalité s'engage à investir une mise de fonds minimum de 20% du coût total du projet (Pacte Rural) ;
- La Municipalité accepte l'offre de vente de 155,000\$ pour l'acquisition des propriétés portant les numéros de matricules 7371-05-3939 et 7371-06-6837 aux conditions suivantes :
 - La Municipalité doit obtenir toutes les approbations des subventions reliées à l'acquisition ;
 - L'acte de vente doit être signé avant le 31 décembre 2016 ;
 - Un droit d'usufruit en faveur de Mme Élane Longpré est accordée de la date de signature de l'acte de vente jusqu'au 15 janvier 2018 pour le bâtiment (à l'exclusion du terrain) portant l'adresse civique 980, rue Brassard. La propriété ne pourra être louée ou occupée à ou par une tierce partie sans le consentement écrit (résolution) de la Municipalité ;
 - Tous les frais légaux et professionnels reliés à l'acquisition sont aux frais de la Municipalité ;
 - De mandater M. Réjean Gouin, Maire et Mme Catherine Haulard, Directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité, la demande d'aide financière et tout autre document pour donner plein effet à la présente résolution.

Je, Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire trésorière par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

528-2016

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Gilles Boisvert

La séance est levée à 20h30.

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Catherine Haulard
Directrice générale, Secrétaire trésorière
Par intérim